

Par courrier électronique
Justin.Trudeau@parl.gc.ca

Montréal, le 16 avril 2020

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2

Monsieur le Premier Ministre,

Le 17 mars, les six grandes banques rendaient public leur engagement à soutenir leurs clients affectés par la pandémie qui en feraient la demande, en leur fournissant des solutions adaptées. Les mesures permettraient de reporter des versements de prêts hypothécaires et d'autres produits de crédit. Les institutions financières en profitaient pour souligner qu'elles ont toujours eu le devoir d'aider les Canadiens.

Nous avons cru à la mise en place de mesures vraiment aidantes pour la population qui en avait grandement besoin, d'autant plus que les institutions financières étaient alors assurées d'être soutenues par votre gouvernement, concernant le report des versements hypothécaires.

Mais rapidement, nous avons constaté que les mesures proposées étaient loin de contribuer à soulager réellement les personnes qui éprouvaient des difficultés à effectuer leurs versements ; vu les coûts importants que certaines de ces mesures risquent d'entraîner pour les consommateurs, on pourrait croire qu'elles ont plutôt été pensées pour permettre aux institutions financières de continuer à augmenter leurs profits.

Pourtant, le 26 mars, vous avez demandé aux banques de faire preuve de souplesse envers les détenteurs de cartes de crédit, et le président du Conseil du Trésor leur réclamait des engagements pour réduire les taux d'intérêt sur certains prêts.

Trois semaines plus tard, les institutions financières proposent toujours des mesures qui sont insuffisantes et inadéquates.

Par exemple, plutôt que de faire l'objet d'un véritable congé, le montant des intérêts courus pendant la suspension des versements hypothécaires sera reporté sur le capital à la reprise des versements. Au moment de la reprise, le solde de l'hypothèque sera donc plus élevé qu'il ne l'était au moment de la suspension.

Concernant les cartes de crédit, les institutions financières ont annoncé une diminution du taux d'intérêt, mais cette mesure ne s'adresse qu'aux personnes qui en font la demande ou qui réclament un report de leurs versements. Vu le taux directeur de 0,25 %, le taux de crédit devrait déjà en temps normal faire sourciller. En cette période de crise, la moindre des choses aurait dû

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de Laval
ACEF du Grand-Portage

ACEF du Nord de Montréal
ACEF du Sud-Ouest de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière

ACEF Montérégie-Est
ACEF Rive-Sud de Québec
ACQC
Centre EBO d'Ottawa
CIBES de la Mauricie

7000, avenue du Parc, bureau 201, Montréal (Qc) H3N 1X1

T : 514 521-6820 | Sans frais : 1 888 521-6820 | F : 514 521-0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

être pour les émetteurs de réduire dramatiquement, immédiatement et pour tous, le taux d'intérêt des cartes de crédit.

Faut-il rappeler que pour l'année financière se terminant le 31 octobre dernier, les six grandes banques à charte canadienne (BMO, RBC, Scotia, CIBC, TD, Nationale) ont cumulé des profits annuels de plus de 46 milliards de dollars ¹.

Étant donné que l'appel lancé aux banques pour les inciter à mettre en place de leur plein gré des mesures de soutien adaptées n'a généré que de piètres résultats, nous vous prions, monsieur le premier ministre, d'imposer aux institutions financières, sans plus tarder, l'application des mesures suivantes :

- Ne pas ajouter au solde du prêt les intérêts dus pour les mois pour lesquels une suspension du remboursement du prêt hypothécaire est accordée ;
- Étendre à tous les détenteurs de cartes de crédit le plafonnement immédiat des taux d'intérêt sur les cartes à un taux le plus avantageux possible dans les circonstances

Ces mesures répondraient plus adéquatement aux besoins de l'ensemble des consommateurs qui détiennent des prêts hypothécaires et des cartes de crédit et qui éprouvent des difficultés à effectuer leurs versements.

Une partie de la population pourrait aussi avoir besoin rapidement d'une somme d'argent pour payer le loyer ou effectuer des dépenses essentielles, vu la baisse drastique de leur revenu.

Le gouvernement devrait exiger des institutions financières qu'elles offrent des petits prêts à un taux avantageux pour les consommateurs. On rappelle que le taux directeur est fixé à 0,25 %.

- Offrir (à l'instar de Desjardins) des petits prêts (au moins jusqu'à 3000 \$, par exemple), à bas taux d'intérêt et assortis de conditions avantageuses de remboursement pour les consommateurs.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces demandes et nous espérons que vous saurez agir rapidement pour que les consommateurs canadiens aient accès à de réelles mesures de soutien de la part des institutions financières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, nos respectueux hommages.



France Latreille
Directrice

¹ Cornellier Manon. « Fausse générosité ». *Le Devoir*, 8 avril 2020.

CC: Monsieur Bill Morneau, ministre des Finances

